

# PRODUIRE DU LOGEMENT POUR TOUS : Bilan triennal du 2<sup>e</sup> PLH

En se lançant dans l'élaboration de son 2<sup>e</sup> Programme Local de l'Habitat en 2016, MACS a souhaité poursuivre son action en faveur du logement. Après 3 ans de mise en œuvre, la réglementation exige la présentation d'un bilan à mi-parcours en Conseil communautaire. Malgré la progression des prix de l'immobilier, les objectifs en faveur du logement pour tous sont tenus.



Un exemple de réalisation cofinancée par MACS dans le cadre du 2<sup>e</sup> PLH : le programme de logements locatifs sociaux "Cousins" à Saint-Geours-de-Maremne.

## LES OBJECTIFS FIXÉS

- conduire une politique de l'habitat durable, tout en maintenant la dynamique de construction ;
- proposer une offre de logements adaptée aux besoins des actifs du territoire ;
- anticiper les besoins générés par le vieillissement de la population et la perte d'autonomie ;
- favoriser la qualité du parc de logements.

## BILAN CHIFFRÉ À MI-PARCOURS

Ce bilan montre que MACS a consacré, depuis 2016, **1,7 M €** à l'ensemble de sa politique en faveur du logement. Plus des 3/4 de ce budget sont consacrés aux opérations de logements locatifs sociaux, le reste du budget étant dédié aux logements d'urgence (hôtels sociaux), à la rénovation énergétique et à l'animation territoriale.

**872 logements ont été créés** chaque année depuis 2016, sur les 800/an prévus dans ce deuxième PLH.

Si l'attraction touristique du territoire se confirme, **la part des résidences secondaires dans l'ensemble du parc de logements baisse au profit des résidences principales**. La maison individuelle domine toujours mais **la part des logements collectifs progresse : ils représentent 54 % de la production globale** (contre 25 % jusqu'alors). Ils ont permis de répondre aux besoins, tout en réduisant la consommation d'espace, notamment dans les communes les plus urbaines et peuplées (Capbreton, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons).

**Logement social : les objectifs sont bien tenus.** La construction représente 24 % de la production globale de logements. 639 logements locatifs sociaux ont été créés depuis 2016 sur les 1 030 prévus au total dans le 2<sup>e</sup> PLH. Le soutien de MACS et des communes en faveur du logement locatif social représente 1,4 M € depuis 2016.

# UNE ACTION GLOBALE ET PARTENARIALE

## Prise en compte du vieillissement de la population

Dans le cadre des aides en faveur du logement social, un accent est mis sur la prise en compte du vieillissement dans les programmes proposés par les bailleurs sociaux et les promoteurs immobiliers.

## Une meilleure maîtrise pour une production de logements adaptée aux besoins du territoire

Ainsi, un travail est mené sur la constitution d'une **stratégie foncière communautaire**, dont l'objectif est de favoriser la réalisation de programmes combinant location sociale et accession à la propriété. De même, un projet de **charte promoteurs-lotisseurs-bailleurs** est en cours. Cet outil vise à faciliter le partenariat et le dialogue avec l'ensemble des porteurs de projets (promoteurs, bailleurs...) pour soutenir sur le territoire de MACS une production de logements accessibles au plus grand nombre.

## Réno'MACS

Ce dispositif répond aux ambitions du PLH, tout en s'inscrivant dans la démarche communautaire "Territoire à Énergie Positive". En 3 ans, 600 foyers ont bénéficié d'un audit gratuit de leur logement ; 50 % d'entre eux ont engagé des travaux de rénovation énergétique représentant 2,6 M€. Par ailleurs, 82 foyers en précarité énergétique ont bénéficié d'un soutien financier de MACS, dans le cadre du programme de l'État « Habiter mieux ».



## Cadastre solaire

En octobre, mise en place d'un outil en ligne pour évaluer le potentiel énergétique de sa toiture et étudier l'intérêt d'une installation thermique ou photovoltaïque.

## ÉCONOMISER L'ÉNERGIE :



**MACS soutient les communes exemplaires qui investissent pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et diminuer ainsi leurs frais de fonctionnement.**

Dans le cadre de sa démarche Territoire à Énergie Positive, la communauté de communes propose depuis 4 ans un fonds de soutien visant à encourager les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux. 5 nouveaux projets sont susceptibles d'en bénéficier :

Commune	Bâtiment	Travaux	Montant total des travaux	Soutien de MACS
ORX	École maternelle	Remplacement des éclairages (LED)	4 600 €	2 300 €
SAUBUSSE	École	Remplacement des menuiseries	1 668 €	834 €
CAPBRETON	Stade du Bouret	Remplacement des éclairages (LED)	66 768 €	18 144 €
LABENNE	Vestiaires du stade	Remplacement des menuiseries	6 846 €	3 423 €
MESSANGES	Hangar communal	Remplacement des éclairages (LED)	2 475 €	1 237 €

CONTACT PRESSE  
Marion Parailous  
06 37 32 94 47



# ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES dans leur parcours résidentiel

Où s'établir ? Cette question est fondamentale pour les entreprises. MACS assure la gestion et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités, et prend en charge tous les projets d'extension et d'aménagement de ces zones pour proposer aux entreprises des solutions adaptées.



Projet de construction de locaux à usage artisanal et de bureaux, dans la zone d'activités du Marlé à Tosse

Plusieurs zones sont actuellement concernées par des projets d'extension. Pour les projets les plus avancés, la commercialisation des lots débutera dès l'automne.

## CRAMAT - Soustons

Création de 3 lots de 1 000 à 7 000 m<sup>2</sup>

Commercialisation des lots dès fin octobre 2019, pour des activités de proximité : artisanat, services, petite industrie. En parallèle, MACS débutera les travaux d'aménagement de la zone en novembre. Ces travaux devraient s'achever à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et les entreprises pourront dès lors démarrer leurs travaux.

## LAUBIAN - Seignosse

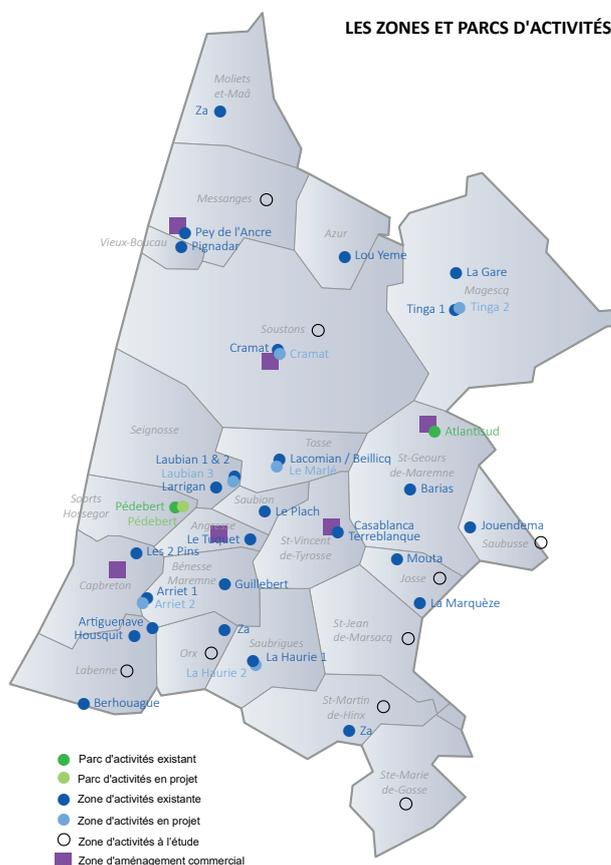
Projet de création de 48 lots répartis sur 4,9 ha.

Le permis d'aménagement de la zone est en cours de finalisation, ce qui devrait permettre la commercialisation des lots à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, pour accueillir des activités de proximité : artisanat, services, petite industrie.

## LA HAURIE - Saubrigues

8 lots de 900 à 2 000 m<sup>2</sup>

Commercialisation des lots dès la fin octobre, pour des activités de proximité : artisanat, services, petite industrie. En parallèle, MACS débutera les travaux d'aménagement de la zone. Ces travaux devraient s'achever à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et les entreprises pourront dès lors démarrer leurs travaux.



Pour + d'infos  
contacter l'équipe du développement  
économique au 05 58 77 58 84

## TINGA - Magescq

Création de 9 lots de 1 000 à 25 000 m<sup>2</sup>

Commercialisation des lots dès la fin octobre 2019, pour des activités de proximité : artisanat, services, petite industrie. En parallèle, MACS débutera les travaux d'aménagement de la zone. Ces travaux devraient s'achever à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et les entreprises pourront dès lors démarrer leurs travaux.

## LE MARLÉ - Tosse

Création de 15 lots de 700 à 2 000 m<sup>2</sup> + 1 lot de 3 800 m<sup>2</sup>.

Le macro lot a fait l'objet d'une consultation menée par MACS pour proposer une offre de locaux de 200 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir des activités artisanales ou des bureaux. La commercialisation de ces espaces débutera en octobre 2019.

## JOUENDEMA- Saubusse

Projet d'extension de la zone actuelle sur une surface de 1,5 ha pour aménager 4 ou 5 lots et accueillir des activités artisanales.

## ARRIET - Bénese-Maremne

À l'étude, projet d'aménagement de 6,5 ha divisés en 4 ou 5 lots pour accueillir des entreprises engagées dans le développement durable. La commercialisation des lots devrait intervenir au dernier trimestre 2020.